

Mots-clés : Barrage, navigation, duit (Antiquité).

**BARRAGE FLUVIAL DE REUGNY DANS LE LIT DU CHER – 15 après J.-C.
Commune de Reugny (Allier)**

O.A. n° 03-9654. Autorisation DRAC/SRA Auvergne-Rhône-Alpes du 24 juin 2025



Barrage au premier plan dans le lit du Cher. Cl. R. Dupont

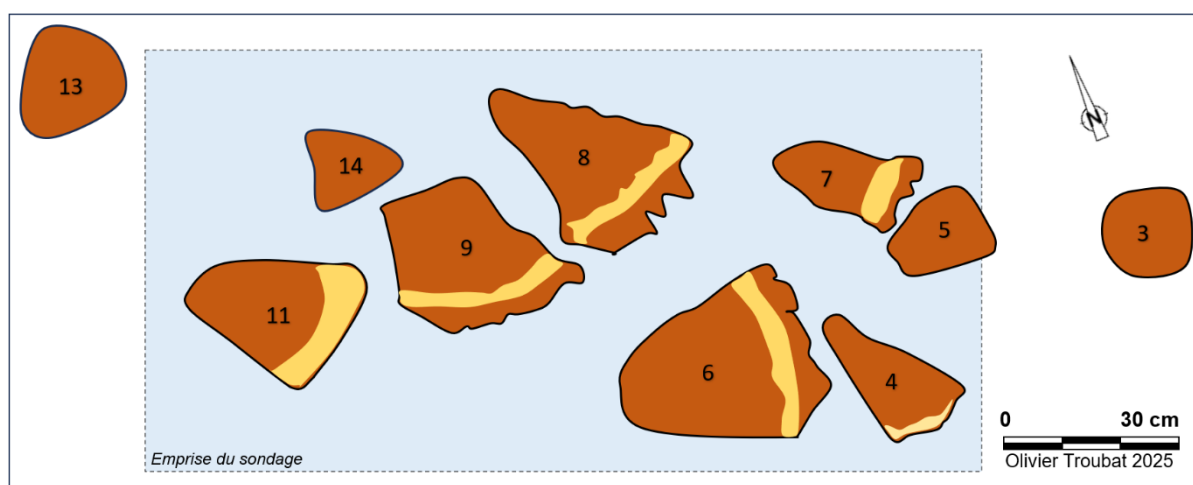
Description

L'alignement est structuré par des pieux de chêne visibles sur 20,50 m et densément implantés sur 0,60 à 0,80 m de large. Ces bois dépassent au milieu d'un enrochement de blocs de carrières de granite de 10 à 40 cm de large sur 10 à 20 d'épaisseur – matériau disponible à 1,2 km à l'est - et de boulets et galets de rivière. Les blocs sont présents sur une longueur dépassant l'alignement des bois, ceux-ci étant ensablés au sud-est. Le barrage totalise ainsi une longueur reconnaissable de 31,20 m. Par rapport à l'axe des bois, ils sont présents sur 2,50 m en amont (sud) et 4,10 m en aval, soit une largeur de 6,60 m. Les blocs avals sont dispersés par le courant et devaient couvrir à l'origine la même surface, pour arriver à une largeur totale

de 5 m. La masse de blocs entassés sur l'alignement et sous les blocs émergeant dans la partie ensablée peut-être estimée à environ 156 m³.

Les pointes des pieux érodés par le courant émergent du fond. Le sondage a consisté à un dégagement des blocs le moins invasif possible pour scier les bois à dater. Il s'agit de troncs fendus, donnant des sections en quartiers de 20 à 40 cm. Le mode de débitage nécessite peu d'outils et permet une mise en œuvre rapide. La présence d'écorce encore en place et le façonnage par fendage suggèrent une réalisation rapide. Les bois sont implantés très près les uns des autres pour obtenir une densification du sol et assurer une résistance à l'érosion.

L'utilisation de bois de chêne de qualité pluriséculaire – les bois prélevés ont entre 147 et 246 cernes et couvrent 279 années – semble montrer que la ressource était abondante pour une utilisation en milieu immergé qui ne nécessite pas habituellement des bois de grande qualité. Les bois proviennent du même ensemble forestier.



Sondage A. Pieux fendus en quartiers sur tronc entier avec aubier (lignes claires) et écorces.
D.A.O. O. Troubat.

La qualité du bois et des résultats de dendrochronologie sont excellents, avec la conservation du cambium, et permettent de donner un abattage durant l'été 15 de notre ère. La collecte d'arbres durant l'été n'est pas la meilleure saison d'abattage, car chargés de sève et donc lourds à déplacer. Il est fort probable que les pieux ont été façonnés à proximité du lieu d'abattage pour être plus facilement acheminés (moins lourds) et ancrés dans le lit du Cher pour former un hérisson susceptible de retenir l'enrochement ; les travaux pouvant se faire à l'étiage de l'été où le Cher est très bas.

Il est intéressant de constater que des chênes ayant commencé leur croissance environ 260 ans avant J.-C., aient été conservés localement alors qu'ils étaient exploitables aux II^e et I^{er} siècles avant J.-C. En cela l'analyse apporte une information sur un couvert forestier proche et sur la conservation de forêts de grand âge sur ces deux siècles, exploitées ou non exploitées.

Enfin, une baisse ponctuelle de croissance des arbres est observée en 122 avant notre ère, ce qui pourrait traduire un événement climatique. A noter que cette année correspond à une éruption catastrophique plinienne de l'Etna qui a projeté des cendres à 25 km de hauteur et que la piste volcanique de cette région ou d'autres pourrait éclairer cet accident dendrochronologique.

Interprétations

Les constructions en pieux et enrochement en rivière peuvent être de plusieurs types : pêcheries fixes, endiguements de moulins, gués, bajoyers pour éviter l'érosion à l'abord des passages, bâtis de pieux pour orienter la rivière vers les zones économiques choisies, chevrettes qui sont de courtes digues permettant de ménager à l'arrière un espace d'accostage, ports, protection d'un ouvrage de rive, duits de navigation pour orienter la rivière et en accentuer le tirant d'eau.

Les pêcheries fixes sont des ouvrages légers très différents. Les ruptures d'alignement de bois observées sur le plan général ne sont pas des pertuis, mais des zones où l'accumulation de l'enrochement est plus importante et masque les bois.

Un endiguement de moulin pourrait correspondre pour la masse, mais les pieux sont inhabituellement épais pour cet usage et les constructions des digues en caisson, rencontrées sur le Cher, ne sont pas présentes ici. D'autre part, l'orientation du barrage emmène le flux d'eau au nord-ouest vers le centre de la plaine inondable, alors qu'il devrait rejoindre un bief de forçage hydraulique, qui ne peut être que près des terrasses voisines de la rive est.

Le passage de la rivière par gué pourrait impliquer une construction. Mais ceux trouvés dans le Cher forment tous une chaussée plate et large de 2 à 3 m (0.60 à 0.80 m à Reugny). Ils ne constituent pas de barrage et évitent de faire obstacle à l'eau.

Une chevette pour port ou accostage nécessite la construction de barrage, mais celui-ci est alors situé à proximité de la rive dans une zone d'intérêt économique et de navigation importante, situation qui n'a pas été rencontrée sur les cours amont du Cher et même de l'Allier où l'accostage est facile partout en raison des plages formées par les méandres.

Une protection d'ouvrage au nord-est pourrait avoir été construite, mais si un bruit de fond semble montrer la construction d'un bâtiment antique en pierre calcaire et TCA, on ne trouve aucun indice dans la zone censée être protégée.

Un ouvrage lié à la navigation - présente dès le Haut Empire sur le Cher à proximité notamment dans le transport des grès et plus particulièrement des meules - est possible. Il pourrait alors s'agir d'un duit (de *ductere* = conduire), ouvrage destiné à concentrer le flux d'eau dans les zones où le tressage fluvial réduit le chenal de navigation ; ce qui est le cas dans la zone. Les techniques de construction en hérisson enroché et de densification forte des bois sur une largeur inférieure à 1 m sont d'usages très courants dans tout le bassin de la Loire.

Olivier Troubat et François Blondel

Avec la participation de Patrick Defaix, Renaud Dupont, Alain Joly.